« Seul contre tous »

Le plus souvent la victime n'ose pas en parler car elle a honte et peur des représailles. Tant qu'elle ne dit rien les choses ne s'arrêteront pas.
Pour les témoins c'est plus simple d'en parler.

TU PEUX AGIR !

Dis **STOP** ou **INTERVIENS** si tu t'en sens capable.
Sois attentif au bien être de tes camarades.

- **Il ne s'agit pas de «balancer» mais de protéger la victime.**
- En tant que témoin tu peux aussi aider le harceleur à arrêter ou à se faire aider.
- Ne plus rire quand tu es témoin.

OÙ TROUVER DE L'INFO ?

Sites Internet

www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr

www.jeunesviolencesecoute.fr

www.harcelement-entre-eleves.com

www.netecoute.fr

PARLES-EN SANS ATTENDRE !

- Aux copains, amis et aux adultes en qui tu as confiance
- A la famille
- Aux chefs d'établissement, surveillants, CPE
- Aux délégués, professeurs principaux
- Aux assistantes sociales, infirmières scolaires, médecins scolaires, médecins généralistes
- Aux encadrants sportifs et culturels,
- Dans les lieux d'accueil des jeunes (maison des jeunes, maison des ados, maison de quartier...)

Livre

« Harcèlement » G.Jimenes,Ed. Oskar, 2011

Numéros utiles

Jeunes violence écoute	**0 808 807 700**
Stop harcèlement	**0 808 807 010**
Cyber harcèlement	**0 808 200 000**
Enfance en danger	**119**

Personne(s) ressource(s)

Harcèlement Entre Jeunes

Réalisation brochure : groupe de réflexion d'Issoire sur le harcèlement entre jeunes
Conception ISIS

Ne pas jeter sur la voie publique

DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES

Le harcèlement est la répétition, sur la durée, d'agressions et d'actes malveillants contre lesquels la victime ne parvient pas à se défendre. **Moqueries, rumeurs, coups, mise à l'écart d'un jeune par le groupe, attribution de surnoms, insultes, menaces, cyber-harcèlement** (propos ou images véhiculés par les téléphones portables ou réseaux sociaux).

En milieu scolaire, un jeune sur dix reconnaît être régulièrement harcelé.

CE QUE DIT LA LOI

Le harcèlement moral est sanctionné par la loi : article 222-33-2 du code pénal.

La peine peut aller jusqu'à un an de prison et 15000 € d'amende.

CARACTÉRISTIQUES DU HARCELEUR

- A besoin du groupe pour agir
- A besoin d'être admiré
- A la volonté de nuire
- S'acharne sur la même personne
- Abuse de son pouvoir
- Lui aussi a besoin d'aide

LES TÉMOINS SONT COMPLICES

Le harcèlement est un phénomène de groupe qui implique aussi le public. Si tu ris, si tu ne dis rien, tu es complice !

LA VICTIME EST EN DANGER

- **Isolement, repli sur soi**
- **Troubles du sommeil, du comportement alimentaire**
- **Baisse des résultats scolaires, absentéisme**
- **Honte, perte de confiance, agressivité, agitation, colère**
- **Mal être, anxiété, déprime, risque suicidaire**